

Un partenariat structurant pour accompagner les publics jeunes et bénéficiaires du RSA vers l'emploi durable tout en servant les besoins du Pas-de-Calais

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du travail temporaire – l'opérateur de compétences Akto, le Fonds professionnel pour l'emploi du travail temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) – signent une convention de partenariat visant à sécuriser les parcours des jeunes de 18 à 25 ans et des bénéficiaires du RSA. Au moment où les besoins de recrutement s'accroissent fortement sur le territoire avec le lancement de grands chantiers, dont le Canal Seine-Nord Europe, cette convention amplifie la collaboration initiée depuis 15 ans. **Explications.**

Depuis 2011, plusieurs actions menées en commun sur les bassins d'emploi du Pas-de-Calais par le Conseil départemental et les acteurs de la Branche ont permis de faire avancer l'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA. 75% des personnes accompagnées sont ainsi sorties du RSA.

« L'engagement pour l'insertion des publics fragilisés s'inscrit dans l'ADN des actions que nous menons, en particulier à l'initiative de la Mission Insertion par l'emploi. Elle se positionne, avec son offre de services, comme une fabrique de solutions quotidiennes. Avec ce partenariat, qui constitue une première nationale, notre collaboration va plus loin, explique Jérôme Pruvost, Chef de service Insertion et Emploi du Conseil départemental du Pas-de-Calais. En mettant en place une démarche concertée et pilotée, nous déployons notre mobilisation commune à très large échelle pour accompagner chaque jeune et chaque bénéficiaire du RSA dans l'accès ou le retour à l'emploi au moyen d'une activité intérimaire. »

Du côté du FPETT, la culture de la collaboration tissée de longue date est également perçue comme un terreau propice pour passer à la vitesse supérieure. « Notre ambition est double, déclare Marc-Olivier Jouan, Directeur du FPETT : renforcer et amplifier notre partenariat, d'une part, initier de nouvelles manières de travailler ensemble, d'autre part. Il s'agit, pour tous les signataires de l'accord, d'un grand chantier dans le domaine de l'emploi et des compétences qui répond aux grands chantiers à l'œuvre sur le territoire. En canalisant les énergies au service de nos publics, cette convention est exemplaire de la manière dont nous souhaitons accompagner chaque intérimaire vers l'emploi durable en lien avec les besoins précis des entreprises et en étroite cohérence avec les agences d'emploi. »

Un parcours d'insertion personnalisé

La convention de partenariat prévoit la mise en place d'un continuum proposant à chaque jeune ou bénéficiaire du RSA, un parcours personnalisé alliant accompagnement, formation et emploi structurant et pérenne.

Les quatre partenaires unissent ainsi leurs forces pour faciliter l'accès à une offre de formation élargie. Ils développent également l'accès à l'emploi en continu et œuvrent pour l'acquisition de compétences et d'expériences par le biais du travail temporaire. Enfin, ils contribuent à lever les freins à l'emploi et à la formation grâce aux solutions ciblées déployées par le FASTT en complément de celles du Conseil départemental. *« Grâce à la complémentarité des aides et des services mis en place, nous sécurisons au mieux le parcours de vie et d'emploi de chaque personne accompagnée. Mobilité, logement, garde d'enfants, difficultés sociales, le FASTT apporte aux conseillers du département une palette de solutions qu'ils peuvent activer à l'aide d'un outil de diagnostic, le Point conseil Intérimaires, grâce auquel ils identifient très tôt les contraintes des publics qu'ils accompagnent, précise Jean-Marc Soulodre, Directeur général adjoint du Fastt.*

Une dynamique créatrice de valeur

Cette mobilisation collective initie, à l'échelle du département, une dynamique allant de l'identification des publics, en amont, à leur mise à l'emploi, en aval. Au-delà d'engager ses signataires, la Convention crée de la valeur pour toutes les entreprises de travail temporaire du territoire. *« Ce partenariat marque une nouvelle étape dans le soutien qu'AKTO apporte aux entreprises et salariés de la branche du travail temporaire face aux transitions. Le lancement de grands chantiers dans le département nécessite pour les entreprises de la Branche de faire appel à de nouvelles compétences et donne aux jeunes du Pas-de-Calais l'opportunité d'accéder à une qualification qui peut être un réel tremplin vers un emploi durable. La convention permet à notre direction régionale, menée par Frédérique Vaquant, Directrice régionale d'AKTO en Hauts-de-France, de déployer les actions collectives SPOTT conçues par la Branche, conclut Valérie Sort, Directrice générale d'AKTO. Les SPOTT rendent possible, à l'échelle du bassin d'emploi du Pas-de-Calais, la mutualisation des besoins en compétences, notamment pour les grands chantiers, et la construction de parcours de formation qui s'appuient sur les dispositifs de branche. »*
